



## Coupure internet suite travaux

-----  
Par Sami5796

Bonjour, j'ai subi une panne internet d'environ 6 jours suite à un changement de poteau dans la rue. J'ai demandé à mon FAI une indemnisation des jours où je n'ai pas eu accès au service mais celui ci me dit ne pas pouvoir répondre favorablement à ma demande car cette coupure a été causé par des prestataires extérieurs, et qu'ils ont fait leur possible pour réparer au plus vite. Sont-ils dans leurs droits ? Et quel recours pourrais-je avoir ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
La plupart des FAI proposent un boitier GSM pour accéder à internet lorsque la liaison filaire est interrompue.  
Et de ce fait ne proposent pas de dédommagement.  
Relisez le contrat sur les garanties d'accès au service.

-----  
Par Sami5796

Merci pour votre réponse, rien n'est spécifié dans mon contrat à ce sujet